



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question au Gouvernement n° 3387

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

M. le président. La parole est à Mme Pascale Crozon, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Pascale Crozon. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie d'avoir rappelé que l'égalité entre les hommes et les femmes fait partie de notre pacte républicain.

Cent trente-quatre femmes et trente-cinq enfants sont morts en 2014 en France dans un contexte de violences conjugales et familiales. Ce chiffre glaçant, qui représente 20 % des homicides dans notre pays, appelle l'attention de nos concitoyens à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Il n'épuise pourtant malheureusement pas les mécanismes de domination qui s'exercent en France à l'encontre des femmes. Une femme sur sept a en effet déjà subi un viol, dans 87 % des cas perpétré par son entourage. Selon une étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 26 % des Françaises auraient été victimes de violences physiques ou sexuelles. À ces chiffres déjà effrayants, s'ajoutent des formes de violence aussi diverses que le harcèlement, l'emprise verbale ou économique, l'isolement social, les mariages forcés, l'excision, la prostitution, ou encore le chantage au séjour s'exerçant sur les ressortissantes étrangères.

Dans la continuité de la loi de 2010, par laquelle l'ensemble de la représentation nationale a affirmé que les violences faites aux femmes ne devaient plus être tolérées et que la parole des victimes devait être libérée, notre majorité a pris, depuis 2012, cette lutte à bras-le-corps. Je citerai notamment la loi sur le harcèlement sexuel de 2012, et la loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes de 2014.

M. Guy Geoffroy. Comme si la majorité précédente n'avait rien fait !

Mme Pascale Crozon. Madame la ministre, quel bilan tirez-vous des évolutions législatives et des initiatives prises par le Gouvernement depuis 2012, et quelles sont, aujourd'hui, vos priorités pour continuer cette lutte et mieux garantir la sécurité de nos concitoyennes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des droits des femmes.

Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des droits des femmes. Madame la députée, merci d'avoir rappelé le caractère massif des violences faites aux femmes. Ces violences, en particulier les violences sexuelles, les viols, sont encore taboues, parce qu'elles sont le fait de M. Tout-le-Monde, de proches ; parce que les femmes sont culpabilisées ; parce que ce sujet fait peur.

J'ai lancé hier une campagne pour faire connaître davantage le 3919, un numéro d'écoute contre toutes les violences faites aux femmes. Pour la première fois, une campagne gouvernementale de grande ampleur nomme les viols, les agressions sexuelles, et les place au premier plan. Il faut le rappeler ici : quand une femme dit non, c'est non !

Il faut rappeler aussi que les femmes victimes de violences n'ont pas à penser un seul instant que c'est de leur faute. La honte – je le dis très simplement – doit changer de camp. Harcèlement, viol, violence conjugale, féminicide, lesbophobie : contre toutes ces agressions, il faut lever le tabou. C'est lorsqu'un sujet est tabou que les victimes sont isolées, que les agresseurs ont un sentiment d'impunité, et que les crimes continuent.

Notre action porte ses fruits : la parole se libère de plus en plus, la tolérance de la société face aux violences sexistes diminue : c'est le signe que nous devons continuer dans ce sens. Il faut amplifier cette mobilisation. C'est non seulement la responsabilité du Gouvernement, mais aussi le rôle des élus comme vous, madame Crozon qui, sur le terrain, avec les acteurs de terrain, pouvez vérifier l'application des textes adoptés dans cet hémicycle.

Je veux dire aux femmes victimes de violences que des dispositifs sont déployés sur tout le territoire ; de plus en plus de professionnels sont formés. Il faut leur dire qu'elles peuvent être protégées. Il est essentiel de briser le silence. Merci, madame la députée, pour votre implication. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.)*

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Crozon](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3387

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 novembre 2015](#)